



perte de compétence professionnelle

Par **kar62**, le **28/10/2008** à **12:38**

Bonjour,

J'occupe un poste d'informaticien réseaux.

Nous sommes répartis sur deux sites géographiques et nous nous occupons de déployer des architectures, de la surveillance des archis existantes et de leur maintenance.

Aujourd'hui on veut nous réorganiser en nous faisant travailler 7/7 jours 24/24 et en ne nous faisant faire que de la surveillance et de la maintenance de premier niveau sur un des deux sites et le déploiement et la maintenance de niveau 2 sur un autre. Nos responsables sont-ils en droit de nous retirer ces compétences et de nous imposer un nouveau rythme de travail sous prétexte d'une réorganisation? Quels sont les textes régissant ces situations.